



**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS  
D'AFRIQUE-EURASIE  
(AEWA)**

**RAPPORT NATIONAL DU SENEGAL 2008**

**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU  
MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (La Haye, 1995)**

**Mise en œuvre pendant la période .Mai 2006. à .Mai 2008**

**Partie contractante: SENEGAL**

**Autorité administrative désignée de l'AEWA:** Direction des Parcs Nationaux  
**Nom complet de l'institution:** Direction des Parcs Nationaux  
**Nom et titre du chef de l'institution:** Colonel Mame Balla GUEYE, Directeur  
**Adresse postale:** BP 5135 Dakar - Hann  
**Téléphone:** + 221 33 832 23 09  
**Fax:** + 221 33 832 23 11  
**E-mail:** [dpn@orange.sn](mailto:dpn@orange.sn)

**Nom et titre (si différents) de la personne désignée à contacter pour les questions relatives à l'AEWA:** Cdt Ousmane KANE, Chef de la Division Aires Marines Protégées et Zones Humides  
**Adresse postale (si différente) de la personne désignée à contacter:** BP 5135 Dakar Hann  
**Téléphone:** + 221 33 832 23 09

**Fax:** 221 33 832 23 11  
**E-mail:** [dpn@orange.sn](mailto:dpn@orange.sn) / [oussou77@hotmail.com](mailto:oussou77@hotmail.com)

## Table des matières

<b>1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Conservation des espèces.....</b>	<b>6</b>
Mesures juridiques .....	6
Plans d'action par espèce .....	6
Mesures d'urgence .....	6
Rétablissement.....	7
Introductions .....	7
<b>3. Conservation des habitats.....</b>	<b>8</b>
Inventaires des habitats.....	8
Conservation des espaces.....	8
Réhabilitation et restauration .....	8
<b>4. Gestion des activités humaines.....</b>	<b>9</b>
Chasse .....	9
Ecotourisme .....	9
Autres activités humaines .....	9
<b>5. Recherche et surveillance continue .....</b>	<b>10</b>
Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces .....	10
<b>6. Education et information.....</b>	<b>11</b>
Programmes de formation et de développement .....	11
Sensibilisation du public .....	11
<b>7. Commentaires finaux.....</b>	<b>12</b>
<b>8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties.....</b>	<b>13</b>
<b>9. Section facultative: Actions en projet et à venir.....</b>	<b>14</b>
<b>Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport.....</b>	<b>15</b>
<b>Références.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>17</b>
Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce.....	17
Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale .....	17
Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale .....	17
Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue .....	17
Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs.....	17

Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales  
s'occupant  
de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs .....17  
Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et  
des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.....17

## **1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action**

### **1.1 Synthèse des progrès réalisés à ce jour**

- Le suivi écologique est réalisé dans l'ensemble des sites.
- Les inventaires annuels sont réalisés avec nos partenaires (WI, ONCFS, OMPO)
- Les tendances sont connues
- Le renforcement des capacités du réseau des compteurs est fait chaque année à cause des nouvelles recrues
- Les formations sur l'inventaire, le monitoring des espèces, ont été menées au niveau des gardes, éco gardes qui constituent la cheville ouvrière du système de surveillance

### **1.2 Grandes lignes des actions prévues en vue de la mise en œuvre au niveau national au cours des trois années à venir**

- Elaborer des plans de gestion des sites qui n'en ont pas et les mettre en œuvre. Il s'agit des parcs, des réserves et aires marines protégées (AMP).
- Elaborer et adopter une loi sur les aires protégées et la biodiversité. Cela permet de redéfinir et cadrer le mandat de la Direction des Parcs Nationaux par rapport aux conventions internationales que le Sénégal a ratifiées
- Mener des recherches sur les espèces menacées

### **1.3 Grandes lignes des priorités en matière de coopération internationale au cours des trois années à venir**

- Coopération avec le Wetlands International à travers le projet WOW pour la mise en place du complexe transfrontière Niomi (Gambie)-Delta du Saloum (Sénégal) en site Ramsar
- Coopération avec les partenaires techniques pour les inventaires dans les sites couvrant l'accord
- Coopération avec la convention sur la diversité biologique dans le cadre de la mise en œuvre des aires protégées
- Coopération avec l'UNESCO pour sortir les sites en péril du patrimoine mondial au Sénégal
- Coopération avec les Pays Bas pour l'élaboration de la politique nationale des zones humides au Sénégal mais aussi la réhabilitation des habitats des sites ayant une importance internationale.

## 2. Conservation des espèces

### Mesures juridiques

- 2.1 Une politique/stratégie nationale ou législation visant à assurer la protection et la conservation des espèces couvertes par l'Accord (Tableau 1: colonne A; colonne B) ainsi que des zones importantes qui les abritent a-t-elle été élaborée? Si oui:
- Quelles sont les principales caractéristiques de la politique/législation?  
Des mesures législatives et réglementaires ont été prises  
\* Code forestier en révision  
\* Code de la chasse et de la protection de la nature en révision
  - Quelles sont les organisations responsables de la mise en œuvre?  
La DPN et a DEFCCS
  - Quels sont les rapports entre cette politique/législation et les autres initiatives nationales pertinentes (par ex. les plans d'action nationaux pour la biodiversité)?  
Il existe la stratégie nationale de la conservation de la biodiversité et son plan d'action qui prend en compte la politique et les lignes directrices de l'accord.

Ce document fera l'objet d'une révision pour qu'il soit plus adapté.

- 2.2 Quelles sont les mesures ou pratiques juridiques élaborées par votre pays pour interdire ou réglementer ce qui suit (voir également section 4 sur la chasse):
- Prélèvement et commerce des oiseaux inscrits aux colonnes A et B du Tableau 1 (oiseaux dont l'utilisation et le commerce contreviennent aux dispositions des paragraphes 2.1.1 (a) et 2.1.2 du Plan d'action)?  
Le code forestier est en révision
  - Modes de prélèvement?  
Il existe des modalités pour l'exercice de la chasse. Elles sont organisées chaque année pour un arrêté ministériel suite à la réunion du conseil supérieure de la chasse.
  - Etablissement des limites de prélèvement et surveillance du respect de ces limites?  
Tout cela est défini dans l'arrêté ministériel. La DEFCCS veille au strict respect des modalités
  - Chasse, sur la base d'une utilisation durable, des espèces appartenant aux catégories 2 et 3 de la colonne A (et signalées par un astérisque)?  
Oui
  - Dérogations aux dispositions des paragraphes 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3?  
Pas de dérogation

## **Plans d'action par espèce**

- 2.3 Parmi les espèces couvertes par l'Accord (espèces inscrites à la colonne A du Tableau 1) qui habitent ou fréquentent temporairement votre pays, quelles sont celles qui bénéficient de plans d'action formels internationaux (catégorie 1, espèces signalées par un astérisque) ou nationaux (colonne A) par espèce:
- a. Proposés?
  - b. En cours de préparation?
  - c. En cours de mise en œuvre?

Veillez annexer la liste des espèces en indiquant l'état des plans d'action par espèce concernée. (Pour les plans d'action internationaux, veuillez indiquer les autres pays qui participent à l'élaboration/application des plans.)

Nous n'avons pas de plans d'action internationaux à mettre en œuvre mais au niveau de certains sites, nous avons mis en place des plans d'action par espèces à travers un suivi rapproché. Il s'agit de la grue couronnée, de la grande outarde, de la barge à noire et de l'avocette.

## **Mesures d'urgence**

- 2.4 Décrivez toute action coopérative bilatérale ou multilatérale entreprise par votre pays en vue d'élaborer et d'appliquer des mesures d'urgence pour assurer la conservation des espèces lorsque des conditions défavorables ou dangereuses se manifestent dans la zone de l'Accord.

## **Rétablissement**

- 2.5 Une politique relative aux rétablissements a-t-elle été élaborée dans votre pays? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les principales caractéristiques de cette politique et donner des précisions sur tout programme de rétablissement éventuellement élaboré pour les espèces couvertes par l'Accord.

## **Introductions**

- 2.6 Votre pays a-t-il élaboré et appliqué des mesures juridiques pour interdire l'introduction d'espèces non indigènes? Veuillez fournir des précisions, et en particulier décrire les mesures prises pour contrôler la libération ou l'introduction d'espèces non indigènes (veuillez indiquer les espèces concernées et leur état).

Un code de la biodiversité et des aires protégées est en cours d'élaboration

### **3. Conservation des habitats**

#### **Inventaires des habitats**

3.1 Votre pays a-t-il élaboré et publié des inventaires des habitats importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions, y compris les dispositions éventuelles pour la tenue ou la mise à jour de ces inventaires.

: Oui, mais une mise à jour s'impose

3.2 Votre pays a-t-il procédé à un examen stratégique des sites en vue de mettre en place un réseau national de sites ou espaces importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez annexer la liste des sites d'importance internationale qui ont été identifiés.

Oui, il existe un réseau de zones humides qui entre en droite ligne dans les réseaux gérés par la DPN

Il faut souligner que les sites complémentaires sont bien suivis :

- P N.L B
- PNOD
- RSAN
- RSFG
- 03 marigots
- PNDS
- RNCP
- RNICS

#### **Conservation des espaces**

3.3 Décrivez les cadres juridiques et autres mesures à travers lesquels les sites (y compris les sites transfrontières), notamment ceux d'importance internationale, bénéficient d'une protection concrète. (Veuillez annexer la liste des sites protégés d'importance internationale.)

Code forestier et code la chasse et de la protection de la faune

Il existe aussi le cadre des réserves de biosphère :

- PNOD
- RSFG
- RSAN
- PND
- Djoudj (Sénégal)- Diawling (Mauritanie)
- Saloum (Sénégal)- Niumi (Gambie)

3.4 Votre pays a-t-il mis au point un processus d'élaboration de plans de gestion pour les sites protégés? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les types de plans de gestion et les organisations responsables de leur élaboration et de leur application.

Oui



Nos plans de gestion s'inspirent du canevas pour l'élaboration des plans de gestion de site Ramsar.

Pour l'élaboration, c'est une équipe pluridisciplinaire (chercheurs, conservateurs, universitaires, techniciens, représentants des populations...). Ces plans de gestion intègrent le volet – population.

La mise en œuvre de ce plan incombe à la DPN dans les aires protégées ou de la DEFCCS. Dans les réserves communautaires, les populations jouent un rôle prépondérant (différentes parties prenantes).

3.5 Combien de sites protégés bénéficient de plans de gestion formels (veuillez annexer la liste des sites en indiquant l'état de leurs plans de gestion)?

- a. Proposés?
- b. En cours de préparation?
- c. En cours de mise en œuvre?

Quatre (04) sites disposent de plans de gestion formels:

- 1. PNOD
- 2. PNDS
- 3. RSAN
- 4. PNIM
- 5. PNLB en cours d'élaboration
- 6. RNCP Proposé
- 7. RNICS Proposé
- 8. RNP Proposé

3.6 Quelles sont les mesures mises en place par votre pays pour assurer l'utilisation rationnelle des habitats de zone humide et pour éviter la dégradation de ces habitats, par ex. la lutte contre la pollution et la gestion des ressources en eau? Veuillez donner des exemples d'initiatives fondées sur les meilleures pratiques, en particulier celles qui font intervenir une coopération transsectorielle ou la participation du public.

- Code de l'environnement existe et est mis en œuvre
- PAGIRE (Plan d'Action et Gestion Intégrée des Ressources en Eau), Ce plan regroupe les différentes parties prenantes à la gestion des ressources en eau. Il existe même une charte de l'eau
- Elaboration de la politique nationale des zones humides.

### **Réhabilitation et restauration**

3.7 Votre pays met-il en œuvre une politique relative à l'identification, la réhabilitation et la restauration des zones humides importantes pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez donner des exemples de projets et initiatives de réhabilitation et de restauration qui ont été entrepris.

Des mesures existent mais notre pays compte élaborer une politique nationale des zones humides

Réhabilitation des voies hydrologiques au Djoudj par le GIRMaC

## 4. Gestion des activités humaines

### Chasse

- 4.1 Décrivez à grands traits les principales caractéristiques de la législation ou des mesures juridiques dans votre pays qui visent à contrôler la chasse des espèces couvertes par l'Accord (par ex. l'utilisation de la grenaille de plomb et d'appâts empoisonnés) et à éliminer les prélèvements illégaux.
- La chasse est réglementée pour toutes les espèces de l'accord sauf pour *Anas acuta*.
  - Le conseil supérieur de la chasse se réunit chaque année et un arrêté ministériel fixe le quota annuel, le plan de tir avec les périodes d'ouverture et de fermeture.
  - Le Sénégal utilise la grenaille de plomb pour la chasse aux canards mais il n'utilise pas les appâts empoisonnés.

- 4.2 Votre pays surveille-t-il les niveaux de chasse? Dans l'affirmative, comment ces informations sont-elles rassemblées et communiquées?

Oui, au niveau décentralisé (secteur, postes), il y a un contrôle régulier des permis de chasse mais aussi des campements de chasse où se font les décomptes des pièces. A cela s'ajoutent les contrôles inopinés du service forestier.

- 4.3 Décrivez les actions entreprises par les clubs et organisations de chasse pour gérer les activités de chasse, par exemple les actions en coopération, la délivrance des permis et l'institution d'un examen d'aptitude pour les membres.

L'ACTS (Association des clubs tireurs du Sénégal) est chargé de faciliter la coopération les propriétaires de zones amodiées d'une part et les populations locales d'autre part.

Au Sénégal, il n'existe pas encore un permis d'examen de chasse.

### Ecotourisme

- 4.4 Quel est l'état des programmes ou initiatives d'écotourisme dans votre pays? Veuillez fournir des exemples de projets en indiquant les résultats importants.

Plusieurs initiatives d'écotourisme existent dans et autour des parcs nationaux et réserves du Sénégal. Les volontaires ou écocardes, qui travaillent dans les parcs ou réserves, bénéficient de ces initiatives avec l'appui des partenaires au développement :

- projets de valorisation du plan d'eau du PNOD
- Projets de valorisation du plan d'eau du PNLB
- Projets d'exploitation de campement touristique, de buvette dans les différents parcs et réserves (PNDS, AMP, PNLB, etc...)
- Transport de touristes et guides au PNIM.

Toutes ces initiatives ont connu un succès réel et ont permis d'améliorer le niveau de vie des écocardes et contribuent à la réduction de la pauvreté.

- 4.5 Quels sont les avantages sociaux et économiques découlant pour les communautés locales de la conservation des sites d'oiseaux d'eau importants?

Il existe réellement des avantages sociaux et économiques découlant pour les communautés locales de la conservation des sites d'oiseaux d'eau.

Les activités de valorisation du parc ou d'écotourisme permettent d'engager des revenus. Certains revenus permettent de soutenir des écoles ou les dispensaires par l'achat des fournitures ou des médicaments avant la saison des pluies. Dans les parcs, il existe une clef de répartition des revenus pour les différents villages. Ex. exploitation de campements touristiques, transport des écogardes, boutique artisanale pour les femmes.

### **Autres activités humaines**

4.6 Votre pays procède-t-il à des évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) des activités susceptibles d'affecter les sites ou zones protégés qui sont importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, décrivez brièvement les principales caractéristiques de votre politique et vos procédures en matière d'EIE.

Oui, le Sénégal s'est doté d'un code de l'environnement en 2000. Toute activité, susceptible d'affecter les sites ou zones protégées, est soumise à une évaluation préalable sur l'environnement. Les procédures sont sanctionnées par un rapport d'EIE avec obligation de tenir des audiences publiques.

4.7 Veuillez décrire les principales caractéristiques de votre politique d'aménagement et fournir des exemples de sa mise en œuvre concrète (par ex. activités visant à réduire à un niveau minimal la perturbation des populations des espèces ou à limiter l'impact des populations d'espèces sur les cultures ou les lieux de pêche). Veuillez résumer tout conflit éventuel en matière d'utilisation du sol, en mettant l'accent tout spécialement sur les solutions efficaces apportées aux problèmes rencontrés dans le cadre de la promotion d'une utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

Notre politique d'aménagement est assortie de Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) et de Plan Local de Développement (PLD) au niveau des communautés rurales qui tiennent compte de l'environnement. Aujourd'hui, on est entrain de mettre en place des plans d'actions environnementales au niveau des régions. L'Etat du Sénégal gère les parcs et réserves où on rencontre la plupart les populations d'oiseaux de l'accord même si la gestion de l'environnement est une compétence transférée. Les communautés locales commencent à créer des réserves d'intérêt communautaires pour conserver les oiseaux d'eau de l'accord. Parfois, il existe des conflits dans le cadre de la mise en valeur des activités agricoles ou pastorales. Force est de reconnaître que les plans de gestion des parcs ou réserves prennent de plus en plus compte ces aspects

## 5. Recherche et surveillance continue

### Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces

- 5.1 Comment les priorités en matière de recherche sont-elles identifiées dans votre pays? Veuillez décrire brièvement les programmes de recherche de votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, pour les habitats de zone humide et pour les espèces couvertes par l'Accord (y compris les études sur les populations, l'écologie et la physiologie des migrations des espèces). Veuillez annexer la liste des activités de recherche lancées, en cours ou achevées au cours des trois dernières années.

Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions (CBD, Ramsar, CMS et AEWA) que le Sénégal a ratifié, l'application des plans d'action des conventions.

Nos parcs et réserves constituent des laboratoires où les agents font le suivi écologique, le recensement mensuel des populations d'oiseaux d'eau. A cela s'ajoutent les programmes spécifiques des chercheurs. Les espèces en danger sont suivies dans la plupart des parcs de manière interne (ex. : grue couronnée, barge à queue noire, avocette, chevalier combattant, etc...)

- 5.2 Quelles sont les activités de surveillance continue entreprises par votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, portant sur les zones humides et les espèces couvertes par l'Accord (par ex. programmes nationaux de surveillance continue, recensement international des oiseaux d'eau)? Veuillez annexer la liste des activités ou programmes de surveillance continue lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.

- Coopération transfrontière en matière de conservation
- RBT (Sénégal, Mauritanie) – Complexe Saloum- Nuimi(Sénégal – Gambie)
- Recensement international des oiseaux d'eau depuis plus de dix ans
- Formation et recyclage des agents affectés dans les zones humides sur les techniques de décompte, monitoring d'élaboration de plan de gestion, etc...)

## **6. Education et information**

### **Programmes de formation et de développement**

- 6.1 Décrivez l'état des programmes de formation et de développement en soutien à la conservation des oiseaux d'eau et à l'application du Plan d'action de l'AEWA.

Programme de formation continue des agents et écogardes à tous les niveaux sur la gestion des zones humides. Programme financé par un projet de la Banque Mondiale (GIRMaC) en partenariat avec le Wetlands International.

Programme spécifique de formation et de recyclage du réseau des compteurs avant chaque dénombrement avec les partenaires techniques (ONCFS, OMPO et WI)

- 6.2 Quelles actions coopératives bilatérales ou multilatérales votre pays a-t-il entreprises afin d'élaborer des programmes de formation et d'échanger des exemples de bonnes pratiques?

Formation commune sur la gestion des zones humides avec la Gambie, la Mauritanie avec WI

- Projets WOW – GIRMaC
- Visite d'échanges
- Formation de longue durée au niveau de Garoua (Cameroun) – niveau B et C

### **Sensibilisation du public**

- 6.3 Décrivez les activités visant à sensibiliser le public aux objectifs du Plan d'action de l'AEWA. Veuillez décrire à grands traits toute réussite particulière pour ce qui est de susciter l'intérêt du public pour la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides et d'assurer un soutien à cette conservation (par ex. campagnes, notes d'information ou autres initiatives)?

## 7. Commentaires finaux

### 7.1 Commentaires généraux sur l'application du Plan d'action de l'AEWA

Au Sénégal, on essaie de mettre en œuvre autant que faire se peut le plan d'action de l'AEWA. La contrainte majeure sur le suivi de certaines espèces demeure le manque de moyens financiers et l'absence de formation. Il existe des acteurs de sensibilisation (JMZH)

### 7.2 Observations concernant les fonctions et les services des divers organes de l'AEWA

#### a. Le Secrétariat de l'Accord

- Plus d'informations
- D'appui technique et financier pour mettre en œuvre le PA

#### b. Organisations internationales

- Appui technique
- Formation

#### c. Partenaires ONG de l'AEWA

### 7.3 Comment le Plan d'action pourrait-il être ultérieurement développé pour servir d'aide pratique à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau national et international?

- Mettre à la disposition des point focal des outils ou matériels didactiques pour la sensibilisation des différents acteurs
- Soutenir la formation des gestionnaires zones humides
- Mettre en place un appui technique et financier pour mieux mettre en œuvre le plan de d'actions
- Mettre en place des outils pour le suivi de certaines espèces de la zone de l'accord.

## **8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties**

Veillez résumer les progrès réalisés dans l'application des décisions adoptées par les précédentes Réunions des Parties.

Nous essayons de mettre en œuvre autant que faire se peut les décisions et recommandations adoptées lors des précédentes réunions des parties. A cet effet, nous avons des projets pour la conservation des espèces de l'accord mais aussi nous avons mené des actions de conservation ou des restauration des habitats pour préserver les espèces en général et les espèces en danger en particulier.

Le travail de sensibilisation, d'information et de communication (IEC) se fait de manière Permanente.

Le recensement des oiseaux d'eau, le suivi et la formation constituent des activités prioritaires pour notre pays malgré les modestes alloués à la conservation.

Nous continuons de chercher avec les partenaires les moyens financiers nécessaires pour la réalisation des plans d'actions

## **9. Section facultative – Actions en projet et à venir**

Les Parties contractantes sont invitées à indiquer brièvement ci-dessous toute autre information concernant les objectifs de l'Accord, par exemple les actions prévues ou d'autres exemples instructifs.

1. Conservation des espèces

Suivi des espèces : barge à queue noire, avocette

2. Conservation des habitats

Restauration des habitats dans les parcs et réserves

1

3. Gestion des activités humaines – projet COMPACT- FNU

4. Recherche et surveillance continue

5. Education et information

Sensibilisation des populations à travers les projets GIRMaC et WOW



## Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport

- **ACTS** : Association des Clubs de Tireurs du Sénégal
- **AMP** : Aire Marine Protégée
- **COMPACT**: Communautory Management of Protected Areas Conservation
- **DEFCCS** : Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols
- **DPN** : Direction des Parcs Nationaux
- **EIE** : Etude d'Impact Environnemental
- **FSP** : Fonds de Solidarité Prioritaire
- **FNU** : Fonds des Nations – Unies
- **GIRMaC** : Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
- **JMZH** Journée Mondiale des Zones Humides
- **ONCFS** : Office National de Chasse et de la Faune Sauvage
- **OMPO** : Organisation pour les Oiseaux Migrateurs du Paléarctique
- **PAGIRE** : Plan d' Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- **PGIES** : Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
- **PNDS** : Parc National du Delta du Saloum
- **PNIM** : Parc National des Iles de la Madeleine
- **PNLB** : Parc National de la Langue de Barbarie
- **PNOD** : Parc National des Oiseaux du Djoudj
- **RNCP** : Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin
- **RNICS** : Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de Somone
- **RSAN** : Réserve Spéciale de l'Avifaune du Ndiavel
- **RSFG** : Réserve Spéciale de la Faune de Gueumbeul
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Communication
- **WI** : Wetlands International
- **WOW** : Wings Over Wings

## Références

## **Annexes**

### **Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce**

### **Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale**

#### Sites Ramsar

1. PNOD
2. RSFG
3. PNDS
4. RSAN

#### Sites de patrimoine mondial

PNOD

### **Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale**

- |         |                  |
|---------|------------------|
| 1- PNOD | mis en œuvre     |
| 2- RSFG | non élaboré      |
| 3- RSAN | non mis en œuvre |
| 4- PNDS | mis en oeuvre    |

### **Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue**

### **Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs**

### **Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs**

### **Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années**

- **FSP** : Fonds de Solidarité Prioritaire
- **GIRMaC** : Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
- **WOW** : Wings Over Wings
- **PGIES** : Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
- **COMPACT/FNU** : Gestion Communautaire de la Conservation des Aires Protégées